

Offre médico-sociale

Une étude montre l'inadéquation des accompagnements du handicap dans les Alpes-Maritimes

Publié le 06/05/19 - 10h08 Charles Deyrieux

L'offre en établissements et services médico-sociaux dans les Alpes-Maritimes est trop peu adaptée aux besoins d'accompagnement. Une étude pointe des améliorations possibles grâce à une meilleure connaissance du secteur et de la population.

Le centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (Creai Paca-Corse) publie une étude en réponse à la recherche d'amélioration du secteur médico-social inscrite au projet régional de santé (PRS) de l'ARS Paca (lire notre [article](#)). Cette [étude](#) montre que l'offre en établissements et services médico-sociaux (ESMS) médicalisés pour adultes handicapés dans les Alpes-Maritimes ne répond pas assez aux besoins de prise en charge. Sur les 27 ESMS interrogés, 17 ont répondu aux questionnaires visant à établir une liste d'attentes fidèle à la réalité.

Une mauvaise répartition qui allonge les listes d'attente

Il apparaît que l'offre en maisons d'accueil spécialisées (Mas), foyers d'accueil médicalisés (Fam) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) dans le département est largement insuffisante. Selon les réponses des ESMS à l'étude "*un peu plus de 600 adultes sont inscrits en liste d'attente en moyenne depuis au moins 19 mois*", ce qui est anormal pour des services devant assurer la continuité des accompagnements. Parallèlement, la mauvaise répartition territoriale amène à des établissements implantés à l'est du département dans les communes excentrées et peu peuplées avec un taux d'occupation de 70% seulement.

Le Creai indique qu'il mène actuellement une enquête pour déterminer l'ampleur du non-recours aux ESMS et les alternatives des personnes ayant reçu une décision d'orientation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du fait des listes d'attentes trop longues. Les résultats sont attendus fin 2019.

Des stratégies d'investissements et d'expérimentation

Le taux d'équipement du département dans ces établissements et services est de 1,7 place pour 1 000 (‰) adultes de 20 à 59 ans, avec une grande majorité de places en internat à 76%, et loin derrière les prestations en milieu ordinaire à 17% et 7% d'accueil de jour. L'étude montre qu'en Fam, "*seulement 1% des places sont en accueil de jour, une proportion nettement inférieure à ce qui est observée en Paca ou en France avec plus de 6%*". Tandis que les Mas proposent "*17% de leurs places en accueil de jour, soit plus du double de ce qui est observé en Paca ou en France*". Par ailleurs, le taux d'équipement en Mas et Fam de 0,7‰ inférieur au taux de 0,8‰ observé en France. L'ensemble des décalages observés visent à être corrigés par "*la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale pour les personnes handicapées pour 2017-2022 qui a dégagé 180 millions d'euros sur cinq ans*".

La majorité des accompagnements est réalisée en Mas et en Fam. En Mas, 42% des places sont agréées pour accompagner tous les types de déficience et 24% sont agréées pour le polyhandicap, alors qu'en Fam, la majorité, soit 27% des places sont dédiées à l'accompagnement des déficiences psychiques et 26% sont agréées pour tous types de déficiences. Les Samsah prennent en charge 39% de personnes présentant des déficiences psychiques, et 20% avec une déficience motrice. Les déficiences de la communication, de déficience visuelle ou de surdité sont peu ou pas prises en charge par les structures. Dans le département, "*37% présentent, comme déficience principale, un trouble du psychisme et 23% une déficience intellectuelle*", indique l'étude. En réponse à ces besoins spécifiques, "*des formules d'habitat inclusif pourraient être planifiées dans les espaces opérationnels de proximité (EOP) peu équipés*".